

DURAN

Société anonyme au capital de 4 296 305,31 €.
Siège social : 35, rue Gabriel Péri, 92130 Issy-les-Moulineaux.
328 732 839 R.C.S. Nanterre.

Convocations

Assemblées d'actionnaires et de porteurs de parts

Rectificatif à l'avis de réunion valant avis de convocation n°0707215 parue dans le *Bulletin des Annonces légales obligatoires* (BALO) n°62 du 23 mai 2007.

Suite à une erreur matérielle, un point à l'ordre du jour de l'assemblée générale, situé après le point relatif à l'affectation du résultat, n'a pas été retranscrit dans le BALO cité en référence :

Ordre du jour.

(...)

Virement de la réserve spéciale des plus-values à long terme au compte « Autres réserves »,

(...)

Le reste de l'ordre du jour reste inchangé.

La résolution correspondant au point à l'ordre du jour non retranscrit dans le BALO cité en référence, se situe après la deuxième résolution et est rédigée comme suit :

Troisième résolution. — (*Virement de la réserve spéciale des plus-values à long terme au compte « Autres réserves »*). — L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration prend acte que la loi de finances rectificative pour 2004 a supprimé l'obligation de doter la réserve pour les plus-values imposées au titre des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2004 et institué une obligation de virement de la réserve spéciale des plus-values à long terme au compte « Autres réserves ».

C'est pourquoi, l'assemblée générale décide de virer le montant de la réserve spéciale des plus-values à long terme, soit 52.216 euros au compte « Autres réserves » qui est ainsi portée à 52.216 euros et le compte « Réserves réglementées » devient nul.

En conséquence, cette nouvelle résolution se substitue à l'ancienne troisième résolution qui devient la quatrième résolution, la quatrième résolution devenant la cinquième résolution et ainsi de suite jusqu'à l'ancienne sixième résolution qui devient la septième résolution.

0708385